

## Compte rendu de la session plénière du 23 octobre 2018

### Résumé

Le CNDSI s'est réuni en session plénière pour la 14<sup>ème</sup> fois le 23 octobre 2018 sous la présidence du secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et en présence du député Hervé Berville.

Les échanges se sont organisés autour de deux grands thèmes :

- la présentation des conclusions de la mission du député Hervé Berville sur la modernisation de la politique de partenariats et de solidarité internationale,
- la présentation des actualités des instances multilatérales du développement.

Des points d'information ont été communiqués sur le Forum de Paris sur la paix du 11 au 13 novembre 2018, sur l'état d'avancement de la feuille de route des ODD et sur le Forum politique de haut-niveau. La stratégie française sur « la prévention, la résilience et la paix durable » a par ailleurs été présentée, ainsi que la stratégie « Droits de l'Homme et développement » qui avait fait l'objet d'une saisine du CNDSI. Enfin, suite à une demande des membres du CNDSI lors de la session précédente, l'Etat a annoncé ses réponses aux recommandations du groupe de travail du CNDSI sur « l'implication du secteur privé dans l'action française de coopération au développement durable ».

### Calendrier

- 12 novembre 2018 : bureau du CNDSI
- 11-13 novembre 2018 : Forum de Paris sur la Paix
- 16 novembre 2018 : session extraordinaire du CNDSI dédiée au projet de loi sur le développement et la solidarité internationale
- 2-14 décembre : COP 24 à Katowice, Pologne
- 4 décembre 2018 : séquence de consultation en région à Dijon dans le cadre des Assises régionales de la coopération et de la solidarité internationale
- 17 décembre 2018 : événement de consultation sur la loi à Marseille
- 7 janvier 2019 : événement de consultation sur la loi à Bordeaux
- 8 janvier 2019 : deuxième session extraordinaire du CNDSI sur la loi

### 1° Discours introductif du Secrétaire d'Etat

Le Secrétaire d'Etat a ouvert la 14<sup>ème</sup> session du CNDSI en rappelant que la lutte contre les inégalités est l'une de nos grandes priorités pour le quinquennat, tel qu'annoncé à l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre dernier. C'est pour cette raison que le président de la République a décidé de

donner une ambition nouvelle à la politique de développement de la France et de lui allouer des moyens accrus, après une longue période de baisse. C'est dans ce même esprit que la lutte contre les inégalités sera la priorité du prochain sommet du G7 en France en 2019. Jean-Baptiste Lemoyne a souligné que le CICID, tenu le 8 février dernier, avait déjà ouvert une dynamique ambitieuse pour une politique de développement renouvelée, et que le gouvernement se préparait bien à atteindre les 0,55% du revenu national brut consacré à l'APD en 2022, puisque le budget 2019 présenté en Conseil des ministres à la fin du mois de septembre comprend un milliard d'euros additionnel pour les dons-projets bilatéraux qui seront mis en œuvre par l'Agence française de développement. Le programme budgétaire 209, « Solidarité à l'égard des pays en développement », géré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, bénéficiera d'une hausse de 279 M€, soit 16% de plus que dans la loi de finance initiale de 2018. Les fonds destinés à soutenir l'action de la société civile seront également à la hausse. Ainsi, dès 2019, la subvention en dons-ONG mise en œuvre par l'AFD augmentera de 18 M€ et le soutien aux dispositifs de volontariat sera en hausse pour s'établir à 20 M€ (soit une hausse de 11% par rapport à l'an dernier).

Dans ce contexte de moyens accrus, le Secrétaire d'Etat a confirmé le souhait du président de la République d'élaborer d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation, afin de donner de la prévisibilité à cette trajectoire, avec une méthode renouvelée. C'est dans cette perspective que le député Hervé Berville a remis au Premier ministre son rapport en août dernier sur la modernisation de la politique de partenariats et de solidarité internationale, dans lequel il insiste sur la nécessité d'une nouvelle dimension partenariale pour mieux associer la société civile, la jeunesse, les entreprises, les diasporas. Jean-Baptiste Lemoyne a souligné la volonté du gouvernement d'associer les acteurs non-étatiques dans la réflexion autour de la loi, par divers événements de consultation (deux sessions extraordinaires du CNDSI, une session de la CNCD, des événements déconcentrés en région) avant sa soumission au Conseil économique, social et environnemental, au Conseil d'Etat et son examen en Conseil des ministres en mars.

Au-delà de la politique bilatérale de la France en matière de coopération et de solidarité internationale, le secrétaire d'Etat a réaffirmé l'importance d'échanger de manière transparente sur les échéances multilatérales. C'est pour cette raison qu'une partie de la session serait consacrée à un retour sur les Assemblées d'automne de la Banque mondiale et du FMI, sur le CAE développement informel de la mi-septembre, et à la présentation du calendrier des échéances stratégiques des banques multilatérales de développement. Ces points d'informations seraient une première étape avant que ces sujets fassent l'objet d'une session dédiée du CNDSI en 2019.

Jean Baptiste Lemoyne a enfin souligné le rouage essentiel que constitue l'engagement de la société civile pour la préparation de la présidence française du G7. Les recommandations des acteurs mobilisés dans le cadre des groupes d'engagement et du groupe de travail du CNDSI dédié à la présidence française du G7 s'intégreront ainsi au calendrier de négociation qui mènera au sommet de Biarritz en août. L'égalité entre les femmes et les hommes sera porté au rang de cause mondiale, en particulier en mettant en place une coalition pour l'adoption de nouvelles lois qui serait portée par le Conseil

consultatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes, créé par la présidence canadienne. L'impulsion politique du G7 aura aussi pour objectifs de favoriser un grand élan mondial pour l'éducation et de relancer la mobilisation contre les inégalités en matière de santé à l'échelle internationale. Le climat et la biodiversité resteront enfin au cœur de l'agenda de la France.

Le secrétaire d'Etat a ensuite donné la parole à Hervé Berville pour la présentation des conclusions de son rapport parlementaire.

**2° Présentation des recommandations du rapport sur la Modernisation de la politique de partenariats et de solidarité internationale par M. Hervé Berville, député des Côtes d'Armor**

M. Hervé Berville a d'abord tenu à saluer l'engagement et la disponibilité des nombreux acteurs rencontrés lors de sa mission parlementaire : MEAE, DG Trésor, membres du CNDSI et autres acteurs non-étatiques. Il s'est réjoui de la portée politique qu'a pu obtenir le rapport grâce la tenue d'une réunion interministérielle et a remercié le ministre, M. Jean-Yves Le Drian, et le secrétaire d'Etat, M. Jean-Baptiste Lemoine, pour leur investissement. Il a rappelé l'importance d'inscrire son rapport dans l'ensemble des travaux qui l'ont précédé, parmi lesquels le rapport des Députés Rodrigue Kokouendo et Bérengère Poletti sur les « Nouvelles approches de l'aide publique au développement ».

Dans son rapport, Hervé Berville propose deux objectifs principaux à la politique de partenariats et de solidarité internationale de la France : la réduction des inégalités mondiales et la transition écologique et solidaire, pour construire un monde viable. Il rappelle l'importance d'organiser la complémentarité des actions des divers acteurs impliqués pour bâtir une action collective opérante à tous les niveaux, français, européen, international, en réponse à des objectifs communs – les objectifs du développement durable.

Il évoque la nécessité de prendre en compte un paysage de l'aide publique au développement en pleine mutation : l'arrivée de nouveaux Etats dans le champ de la coopération, en particulier la Chine ou les Etats-Unis, apporte de nouvelles logiques d'action face auxquelles la France et l'Union européenne doivent réaffirmer leur positionnement. Ainsi le député note un glissement de l'aide vers des intérêts stratégiques nationaux, qu'il n'appelle pas de ses vœux. En revanche, pour ancrer solidement la politique de partenariats et de solidarité internationale au sein de nos nations, il affirme l'importance d'informer les jeunes de toute l'Europe et de les éduquer au développement.

Hervé Berville a ensuite synthétisé les 36 recommandations du rapport en trois axes sur lesquels concentrer les efforts : instaurer un véritable dialogue politique, se doter d'un agenda des résultats et encourager de nouvelles formes d'engagement plus adaptées aux réalités du terrain.

Ainsi, le rapport propose d'ouvrir une large discussion stratégique en s'appuyant sur le CNDSI ainsi que sur les ambassadeurs, afin d'élaborer deux documents clés : un cadre de partenariat global, qui fournira aux partenaires une vision claire de la stratégie française, et des cadres bilatéraux, qui permettront de différencier les moyens en fonction des besoins des pays. L'architecture du Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement sera également revue, pour renforcer le pilotage politique de l'aide.

Ces changements doivent s'accompagner d'une révision des processus de redevabilité, à travers la création d'une commission indépendante d'évaluation mais aussi la budgétisation d'une part bien plus importante de l'aide ; ceci au service de la transparence et d'un réel contrôle parlementaire dont puissent se saisir les citoyens.

En outre, cette politique rénovée devrait directement associer la population française à son élaboration et sa mise en œuvre, en particulier les jeunes et les membres des diasporas qui peuvent véritablement incarner les liens de la France avec ses pays partenaires : renforcement du volontariat, création du Pass jeunesse et solidarité et d'un collège jeunesse au CNDSI. Il s'agira enfin d'opérer un rapprochement de l'aide du terrain, en augmentant les moyens des ambassades et en ouvrant le dispositif d'appui aux initiatives des OSC aux acteurs étrangers.

Le secrétaire d'Etat a approuvé au nom du gouvernement la vision globale du rapport sur le nouveau sens à donner à la politique de développement de la France : association des pays partenaires, plus grande efficacité et redevabilité, meilleure sensibilisation de l'opinion publique.

### **3° Discussion sur les propos introductifs du secrétaire d'Etat et les conclusions du rapport du député Hervé Berville**

Une grande partie des membres du CNDSI ont salué le rapport du député Hervé Berville pour la vision partenariale de la politique de développements qu'il promeut. Toutefois, ils ont pointé des manques sur certains sujets, en particulier sur le développement de l'expertise et de la recherche, et sur les moyens d'assurer la cohérence des politiques publiques.

En outre, si plusieurs membres du CNDSI ont fortement approuvé la revalorisation du bilatéralisme dans le rapport, ils ont appelé la France à rester vigilante pour maintenir sa contribution multilatérale en accord avec sa stratégie et les nécessités des pays partenaires.

Par ailleurs, les prises de paroles ont permis aux participants de préciser leurs attentes vis-à-vis de la nouvelle loi prévue pour 2019. Ils se sont notamment prononcés pour qu'une attention particulière soit portée au rôle de la société civile dans le développement ou la mobilisation du secteur privé et à

l'importance de s'appuyer sur les collectivités territoriales en apportant une réponse à leurs contraintes budgétaires.

Certains ont également demandé que la trajectoire financière prévue pour l'aide soit précisée, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Une forte demande a été exprimée vis-à-vis du processus d'élaboration de la loi, qui doit être transparent et associer les acteurs de la société civile.

Un **large consensus** s'est dessiné autour des conclusions du rapport : de nombreux rapports produits par le Parlement et le Conseil économique social et environnemental (CESE) dressaient déjà les mêmes constats, a rappelé Philippe Jahshan, président de Coordination Sud. La nécessité d'un cadre de partenariat global, d'une nouvelle loi d'orientation et de programmation, la reconnaissance de l'importance de la jeunesse et du volontariat ont notamment été très bien accueillis.

Plusieurs lacunes ont cependant été soulignées. Sur la méthode, Christine Andela, représentante des OSC camerounaises, et Philippe Jahshan ont par exemple regretté que le rapport ne dresse **aucun bilan du passé** ; alors que celui-ci serait essentiel pour pointer les déséquilibres actuels des partenariats et envisager des moyens de les réduire. Christine Andela aurait souhaité un bilan de toutes les politiques d'aide au développement menées jusqu'à présent et de la situation des pays partenaires, en particulier une analyse de l'état actuel du dialogue politique dans les ambassades.

Par ailleurs, plusieurs membres du CNDSI ont évoqué la nécessité de faire appel aux acteurs de la recherche et aux organisations de la société civile pour la mise en œuvre de la politique de la France. Ainsi, Philippe Jahshan a regretté **la quasi-absence dans le rapport de l'appui au développement de l'expertise et du rôle de la société civile**. Ces deux dimensions auraient pu être bien davantage développées afin d'augmenter la dimension partenariale et citoyenne de l'aide. Philippe Jahshan a notamment demandé à ce que la société civile soit associée aux processus de redevabilité, en proposant de rendre participative la commission indépendante d'évaluation qui doit être créée. A cet égard, Jean-Baptiste Lemoyne a invité les membres du CNDSI à faire leurs propositions dans le cadre de la consultation sur la loi.

De même, Pierre Jacquemot, président du Groupe Initiatives, a déploré **l'absence de la recherche** dans la réflexion du député, et souhaite redonner à la société civile sa place dans le champ de l'expertise. Pour ce faire, il met en garde sur les conséquences que peut avoir la filialisation d'Expertise France au sein de l'AFD en matière d'éviction des OSC dans le domaine de l'expertise. Elisabeth Hege, chercheuse à l'IDDRI, a fait valoir l'intérêt de créer une plateforme de discussion et de recherche plus large en France et à l'international sur les ODD. Elle a aussi souligné l'importance d'intégrer l'évaluation dès le montage de programmes et demande que la recherche pour le développement fasse l'objet d'un point dans la nouvelle loi. En matière d'évaluation, Julie Stoll, déléguée générale de la Plateforme du commerce équitable, a rappelé qu'il existait déjà un Observatoire des politiques de développement, dont les membres ont appelé au renforcement des liens avec le CNDSI et à une participation plus assidue des parlementaires.

Au-delà des questions de recherche et d'évaluation, c'est celle de **la cohérence des politiques** qui a manqué à l'appel selon plusieurs membres du CNDSI. Un mécanisme de suivi de l'ensemble des politiques publiques et de leur impact sur les ODD devrait être mis en place. Ainsi, le rapport aurait pu traiter plus en profondeur la question des politiques migratoires et fiscales, et leur nécessaire mise en cohérence avec celle de l'APD. Le délégué général du CCFD, Benoît Faucheu, a également rappelé l'importance de mettre en cohérence les politiques publiques pour assurer l'articulation de l'action publique entre les niveaux national et international. Il a notamment souhaité qu'une discussion ait lieu dans le cadre de l'élaboration de la loi, sur le secteur privé et les moyens de le mettre au service des « bonnes finalités ».

Par ailleurs, la mise en cohérence de **l'action multilatérale de la France** avec sa stratégie bilatérale a suscité un intérêt particulier. Pierre Jacquemot a interrogé la possibilité de mesurer l'influence politique de la France sur les actions des instances multilatérales. Plusieurs inquiétudes ont été exprimées à l'égard des évolutions récentes de la politique européenne de développement. Tout en plaidant pour une dynamique européenne forte, Christine Andela a alerté la France sur la nécessité de maintenir une position ferme concernant les politiques européennes directement importées du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale, comme le cadre financier pluriannuel. A ce même sujet, Elodie Aïssi, chargée de coopération internationale à l'Institut Belleville-CFDT, a insisté sur l'importance de poser des conditions à la fusion des instruments extérieurs de l'Union européenne : l'évaluation de tous ces instruments doit être participative et inclusive, et les opérations de mixage doivent donner des résultats en matière de développement durable. Les membres du collège recherche et enseignement supérieur se sont également fortement mobilisés sur les questions multilatérales : Elisabeth Hege a appelé l'UE à augmenter son budget extérieur ; Philippe Petithuguenin du CIRAD, l'a rejointe sur cette question et a proposé l'aide du CIRAD pour porter au niveau européen une position forte de la France en faveur d'un dialogue avec l'Afrique (notamment sur la nutrition).

Les membres du CNDSI ont également réfléchi collectivement aux moyens de mettre en œuvre la **dimension partenariale** de l'aide revendiquée par le député. Ils ont salué la **place donnée aux OSC** dans le rapport, tout en rappelant la nécessité d'augmenter le soutien financier qui leur est dédié. Plusieurs ont d'ailleurs proposé des modalités concrètes de mise en œuvre de la trajectoire budgétaire de l'aide prévue par le dernier CICID<sup>1</sup> (elles sont détaillées ci-après). Le rapport a également été salué pour son encouragement aux liens avec la société civile locale, notamment via les diasporas, dont le rôle essentiel a été rappelé par le président de la Conférence inter régionale des RRMA Tony Ben Lahoucine.

D'autres acteurs non-étatiques ont fait l'objet des préoccupations du CNDSI. Elodie Aïssi a rappelé la nécessité de s'intéresser aux **fonds privés** pour les intégrer et les rediriger en faveur du développement durable. Elle a spécifiquement insisté sur l'importance de donner la priorité aux entreprises locales et de les intégrer avec les syndicats locaux au cadre de dialogue avec le secteur privé voulu par Hervé

---

<sup>1</sup> Comité interministériel de la coopération internationale et du développement : dernière réunion le 8 février 2018

Berville. Julie Stoll et le directeur international du groupe SOS, Frédéric Bailly, ont déploré le manque de référence dans le rapport aux entreprises sociales et aux acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Tout aussi essentielle, **l'action des collectivités territoriales** en faveur de la coopération au développement a fait l'objet de nouvelles alertes. Le président de Cités Unies France, Roland Ries, est revenu sur le frein que constituent les nouvelles dispositions législatives sur les finances des collectivités locales pour leur engagement à l'international. Carole Coupez, présidente d'Educasol, a rappelé que les collectivités locales et les acteurs de l'éducation populaire, sont aujourd'hui essentiels pour engager les jeunes et les éduquer véritablement au développement au lieu de communiquer simplement auprès d'eux sur les bienfaits de l'aide. Elle se réjouit de la place accordée à la jeunesse, au volontariat international, ainsi qu'aux acteurs de la société civile et aux diasporas dans le rapport mais pointe le manque de soutien aux acteurs territoriaux.

Au cœur des préoccupations du CNDSI, **la question des moyens financiers et budgétaires** de l'aide a aussi suscité de nombreuses questions et propositions. Philippe Jahshan a rappelé le plaidoyer porté par les membres de Coordination SUD pour que l'APD transitant par les OSC s'élève à un milliard d'euros d'ici 2022. Emmanuel Poilane, président du CRID, a complété cette revendication en soulignant l'importance de voir figurer dans la loi l'ambition de porter à 300 M€ les moyens du dispositif d'appui aux initiatives des OSC. Plus particulièrement, Nicolas Vercken, directeur du plaidoyer d'Oxfam France, a appelé à augmenter les moyens d'APD dès maintenant bien au-delà des 130 millions supplémentaires inscrits actuellement dans le projet de loi de finances 2019 ; il invite à rapprocher ce chiffre du milliard d'euros pour être crédible par rapport aux objectifs annoncés, en s'appuyant sur les fortes capacités d'absorption qui existent notamment au niveau multilatéral et sur les questions d'urgence et d'humanitaire. Dans la même perspective, le directeur international de la Croix rouge française, Frédéric Boyer, a salué la recommandation du rapport de prolonger la trajectoire annoncée jusqu'à 2025 (avec environ 600 M€ supplémentaires) et s'est prononcé pour l'augmentation de l'accès aux services de base et des moyens humanitaires.

Les membres du CNDSI ont également abordé le sujet de la **répartition thématique des fonds**. Carole Coupez a notamment recommandé l'augmentation de la part de l'APD consacrée à l'éducation au développement, dans le but d'une meilleure appropriation citoyenne. En parallèle, conformément aux priorités définies par le CICID, Nicolas Vercken a requis un fléchage de fonds spécifique à la fois vers les pays les moins avancés (50 % des financements français) et l'égalité femmes-hommes.

Enfin, en vue de la **future loi sur le développement et la solidarité internationale** prévue pour l'année prochaine, plusieurs membres du CNDSI se sont exprimés sur la nécessité d'associer les acteurs non-étatiques au processus de son élaboration. Ainsi, Marie Trellu-Kane, membre du CESE, a lancé un appel au ministre pour donner à celui-ci suffisamment de temps de travail sur le projet de loi (entre 1 et 2 mois). Elle a en effet souligné l'importance pour le CESE de reprendre, dans le cadre du travail sur la loi, plusieurs points déjà soulevés par ses avis antérieurs et manquant dans le rapport du député Hervé Berville, à savoir : la révision du pilotage institutionnel de l'aide et de la gouvernance, le rôle des

collectivités et la place du service civique, notamment. De la même façon, Sébastien Radisson, coordinateur du CLONG Volontariat, a salué le travail de la mission parlementaire mais a souligné cependant le travail considérable qu'il reste à faire sur le VSI de réciprocité notamment, pour mieux associer les partenaires. Il a donc demandé une véritable concertation avec les acteurs sur la loi.

Philippe Jahshan a complété ces demandes en ajoutant qu'il serait opportun d'avoir un premier retour du gouvernement sur le rapport du député. Concernant la concertation sur la loi, il a demandé l'ajout d'un deuxième temps de concertation, complémentaire du CNDSI du 16 novembre qui portera uniquement sur les résultats de la consultation par questionnaires.

#### **4° Présentations des actualités des instances multilatérales de développement**

##### **Orientations stratégiques de la Banque mondiale et du Fond monétaire international**

Laurent Bili, directeur général de la Mondialisation, est revenu sur les assemblées d'automne qui se sont tenues à Bali du 8 au 12 octobre dernier. Cette assemblée a permis d'avancer sur les points suivants :

- l'agenda de la Banque mondiale sur la Fintech, en action concertée avec le FMI, mettant l'accent sur l'innovation technologique et financière,
- la montée des vulnérabilités des pays émergents à faible niveau de revenu lié à l'endettement souverain,
- la présentation de l'édition 2019 du World Development Report, dont les principaux thèmes portent sur les mutations du monde du travail et sur l'impact des nouvelles technologies.

Une des annonces importantes de cette assemblée a été le lancement d'un **nouvel « indice de capital humain »** qui permettra de démontrer aux Etats l'intérêt que présente l'investissement dans la santé et l'éducation pour leur économie. En publiant annuellement un classement de performance des Etats sur cet indice, la Banque mondiale vise en effet à inciter au renforcement de l'investissement dans ces domaines. Cela représente un changement de paradigme : les enjeux du développement durable apparaissant désormais de manière beaucoup plus forte dans la stratégie générale de la Banque mondiale.

L'assemblée d'automne a été l'occasion de faire le point sur l'atteinte par la Banque mondiale de ses objectifs :

- Sur le climat : les cibles climat pour 2020 ont déjà été dépassées (32 % pour BIRD-AID, 33 % pour le groupe, contre un objectif de 28 % en 2020) ; la répartition de l'effort est répartie à 50/50 entre adaptation et atténuation. Si la Banque mondiale ne l'affirme pas publiquement, son



action est en pratique à 100 % en conformité avec l'accord de Paris. Cet engagement est également suivi de manière très positive par la SFI.

- Sur la politique en faveur du genre : la Banque mondiale y porte également une attention particulière avec des résultats en avance sur ses cibles, ses cadres dirigeants ayant notamment été largement féminisés.
- Engagement Alliance Sahel : quasiment 50 % des projets actuellement en cours de réalisation dans la zone proviennent de la Banque mondiale (3,5 Mds\$ sur les 8 Mds\$) ; un renforcement de la présence de la SFI dans la zone est en cours.

Le directeur général de la mondialisation a souligné que **les thématiques communes à la France et à la Banque mondiale**, telles que le capital humain, les nouvelles technologies, le climat, la biodiversité, le numérique, le genre, ou encore la mobilisation des ressources domestiques, la lutte contre la corruption, la soutenabilité des dettes publiques **représentent de nombreuses opportunités de renforcement des coopérations, notamment en perspective de la future présidence du G7.**

### Calendrier des échéances stratégiques des fonds et banques multilatérales de développement

Afin d'anticiper les échéances stratégiques qui vont mobiliser la France et sur lesquelles elle va devoir se positionner dans le cadre de ses actions et du renforcement de son influence auprès des instances multilatérales, Leonardo Pupperto de la DG Trésor a poursuivi par un point de calendrier pour l'année 2019 :

- La revue à mi-parcours et la reconstitution de l'Association internationale de développement:

L'AID est le guichet concessionnel de la Banque mondiale. La France a contribué à hauteur de près de un Md€ et d'un prêt très concessionnel de 800 ME sur la dernière période. Le programme d'activité de l'AID rejoignant ses priorités, **la France avait obtenu le doublement de l'allocation concessionnelle aux Etats fragiles et l'allocation de 15 Mds USD chaque année à l'Afrique.**

- La revue à mi-parcours et reconstitution du Fonds africain de développement :

Lors de la précédente reconstitution du Fonds africain de développement (FAD 14) fin 2016, la France a annoncé un don de 365 M€ complété par un prêt très concessionnel de 225 M€. Le **Fonds africain est l'un des meilleurs instruments de la France pour avoir un impact en Afrique**, en particulier dans **les pays les plus fragiles et vulnérables**. Elle avait mis l'accent sur les pays francophones. La contribution de la France la place au 4<sup>ème</sup> rang des donateurs, ce qui lui permet d'avoir du poids dans les discussions concernant l'allocation des fonds.

- L'augmentation du capital de la Banque africaine de développement :

Le lancement des **discussions sur l'augmentation de capital de la Banque africaine** a été décidé par les gouverneurs lors de l'assemblée annuelle de mai 2018, au regard des enjeux de développement et du capital disponible de la Banque. La première réunion des gouverneurs

aura lieu début décembre 2018 et les discussions se poursuivront en 2019 et possiblement en 2020.

- La revue à mi-parcours et la reconstitution du Fonds asiatique de développement :  
Le Fonds asiatique de développement est le guichet de dons de la Banque asiatique qui a été abondé à hauteur de 3,3 Mds USD lors de la dernière reconstitution (2017-2020). La France y est actuellement le 9<sup>ème</sup> contributeur. Depuis la fusion de la Banque asiatique et du Fonds asiatique, le Fonds a pour unique objectif de réaliser des dons aux pays membres éligibles (75 % des engagements en 2017 sont concentrés en Afghanistan). A l'occasion de sa revue à mi-parcours, **et du fait de la croissance rapide des pays asiatiques, la question de l'avenir du Fonds devrait également être abordée.**
- Le processus de reconstitution du fonds vert pour le climat a été lancé à la mi-octobre à Bahreïn, et une réflexion est engagée autour de l'architecture financière européenne pour le développement par une **redéfinition de la place de la BEI et de la BERD.**

Léonardo Pupperto rappelle que **pour chacun des fonds auxquels la France contribue, le gouvernement s'assure que les priorités et les engagements pris soient tenus lors de la mise en œuvre des prêts et programmes.** L'année 2019 sera par ailleurs marquée comme chaque année par le rythme des assemblées annuelles pour chacune des banques multilatérales de développement (Banque mondiale et au Fonds monétaire international : avril et octobre ; Banque interaméricaine : fin mars ; Banque européenne de reconstruction et de développement et de la Banque asiatique de développement : mai ; Banque africaine de développement : juin ; Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures : juillet).

### **Réunion informelle du Conseil des affaires étrangères dans sa formation développement**

Emmanuel Puisais-Jauvin, directeur adjoint de la mondialisation, rappelle que l'Union européenne reste le premier bailleur mondial, avec 75,7 milliard d'APD et qu'elle est donc d'importance stratégique pour la France... Les fonds transitant par les **canaux européens représentant le quart de l'APD française**, la France est particulièrement vigilante et impliquée dans les négociations sur le nouvel instrument proposé par la Commission en mai dernier. Cet instrument innovant propose de **réunir les instruments de voisinage, de développement et de coopération internationale avec une budgétisation du fond européen de développement.**

Un premier débat politique s'est tenu à la faveur de la réunion informelle des ministres du développement le 14 septembre dernier. D'après M. Puisais-Jauvin, la préoccupation d'un certain nombre d'Etats était de veiller à ce que la fusion des instruments ne conduise pas à la confusion des politiques. La France visera à :

S'assurer qu'une priorité soit donnée aux pays les plus pauvres et les plus fragiles : Le FED est un instrument inter gouvernemental qui a représenté 30,5 Mds€ entre 2017 et 2020 ; **90 % des volumes**

**sont octroyés à des pays prioritaires pour la France** (Afrique subsaharienne). M. Puisais-Jauvin a réitéré l'importance accordée par la France au renforcement de ces priorités, en cohérence avec les conclusions du CICID de février 2018. En termes de volume financier, le budget de l'instrument est chiffré à 89 Mds€ dont 68 milliards pour les priorités géographiques, 32 milliards pour l'Afrique subsaharienne. La France considère que les garanties apportées par le règlement communautaire ne sont actuellement pas suffisantes pour que la priorité Afrique soit effectivement respectée.

Introduire des objectifs chiffrés et contraignants pour suivre l'atteinte des objectifs : La France souhaite que ces objectifs soient intégrés dans le corps du règlement. Ces chiffres porteraient en priorité sur l'action environnementale [atteinte de 50 % de co-bénéfices environnementaux, ce qui inclut le climat, la biodiversité et la pollution (au lieu des 25 % proposés par la Commission) et de 100 % de compatibilité avec l'accord de Paris], une priorité genre [85 % des nouveaux projets] devrait être accordée.

Pour ce qui est des prochaines étapes :

- Un nouveau conseil formel se tiendra le 26 novembre pour avancer sur ces discussions au niveau politique
- Au niveau du Parlement européen, les commissions Affaires étrangères (AFET) et Développement (DEVE) préparent un **projet de rapport qui devrait être finalisé et adopté en commissions en février 2019**. La Commission souhaiterait que le règlement soit, dans la mesure du possible, adopté avant le renouvellement du Parlement et de la Commission au printemps 2019.

En réponse aux questionnements sur le fonctionnement de l'instrument communautaire en matière de budget, Emmanuel Puisais-Jauvin a souhaité bien distinguer les logiques d'investissement publics et privés des instruments européens. L'instrument européen unique représente de l'argent public qui provient de l'Union européenne, tandis que le Fonds européen de développement durable vise à permettre au secteur privé de s'impliquer dans une logique d'investissement.

## **5° Points d'information**

### **Forum de Paris sur la Paix**

Le Forum de Paris sur la Paix est une initiative du président de la République, annoncée dès août 2017. Justin Vaïsse, président du Forum, qui en a supervisé toute l'organisation, a présenté ses objectifs aux membres du CNDSI : dans un contexte de perte d'influence du multilatéralisme, alors que les enjeux supra nationaux ne cessent de se complexifier, ce forum annuel vise au regroupement de tous les acteurs de la gouvernance afin de coopérer de manière efficace au-delà du niveau national sur des solutions concrètes face aux enjeux mondiaux, tels que la cybersécurité, l'évasion fiscale, la gestion des flux migratoires, le changement climatique, etc.

Ce forum qui se réunira annuellement à partir de sa première édition de lancement les 11-13 décembre 2018, a pour ambition de :

- Porter l'engagement du président de la République en faveur du multilatéralisme, de l'action collective, de la coopération et de l'Etat de droit en y associant tous les acteurs de la gouvernance (Etats, ONG, fondations, organisations internationales, collectivités locales, experts, groupes religieux, syndicats, etc.) ;
- Hausser la place de la France dans le débat d'idée international en créant à Paris une conférence internationale annuelle de haut niveau et bien identifiée dans l'agenda international, de type Davos ou Munich (rapports Saint-Geours et Buhler) en capitalisant sur l'expérience réussie de la COP21;
- Renforcer la place de Paris dans la compétition internationale des capitales en la positionnant sur les questions de régulation et consolider le système parisien des organisations internationales (OCDE, UNESCO, OIF, AIE, Club de Paris, agences diverses etc.).

Pour sa première édition, le Forum de Paris sur la Paix sera adossé aux cérémonies du centenaire de la Première Guerre mondiale, et inauguré par les chefs d'Etat et de gouvernement invités par le président de la République. Il rassemblera à la Grande Halle de La Villette, du 11 au 13 novembre prochains plusieurs milliers de participants, dont 120 exposants, porteurs de projets de gouvernance globale. Les 120 initiatives sélectionnées seront présentés par des porteurs de projet dans les domaines de paix et sécurité, développement, environnement, nouvelle technologie et économie inclusive.

### **La feuille de route des ODD, et retour sur le Forum politique de haut niveau**

Cyrille Pierre, directeur du développement durable, a rappelé que la feuille de route des ODD avait été une décision clé du CICID de février 2018 et représente un cadre d'orientation pour les actions de développement et de coopération internationale de la France. Elle a été lancée par Jean-Baptiste Lemoyne et Brune Poirson en avril dernier lors du premier comité de pilotage interministériel des ODD.

Des groupes de travail restreints travaillent depuis le mois de juillet à la rédaction des 4 grandes parties qui constitueront cette feuille de route (un préambule politique sur la vision de la France pour atteindre les ODD, une approche par ODD sur les enjeux stratégiques assortis d'objectifs et d'actions mesurables, une partie sur la mobilisation des acteurs et leur rôle, une dernière sur le dispositif de mise en œuvre et de suivi de cette feuille de route).

L'objectif étant d'aboutir, dans la mesure du possible, à une première version de la feuille de route d'ici la prochaine réunion du comité de pilotage de haut niveau qui devrait se réunir en fin d'année 2018. La version finale de la feuille de route devrait être disponible en juin 2019, pour être présentée au Forum politique de haut niveau de juillet à New York et au Sommet des ODD de septembre, en présence des chefs d'Etat et de gouvernement.

Cyrille Pierre est par ailleurs revenu sur le Forum politique de haut niveau de juillet 2018 qui a confirmé sa capacité à mobiliser les Etats (47 présentations nationales). La France a pu y valoriser son action et

renforcer la dynamique des acteurs français engagés sur les ODD. La délégation française, conduite par la secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire, Brune Poirson, comptait près de 57 membres, dont des parlementaires, des chefs d'entreprises, des maires et présidents de départements. Cela a aussi été l'occasion de rappeler la mobilisation de la France en faveur du Pacte mondial sur l'environnement et de la biodiversité en vue de l'adoption, en 2020, d'un nouveau cadre ambitieux pour la biodiversité à la COP15 de la convention sur la diversité biologique (CDB).

Malgré ce succès relatif à New York, Jean-Baptiste Lemoyne a exprimé ses inquiétudes vis-à-vis du manque d'appropriation des ODD en France au niveau des différents ministères et a appelé à une mobilisation afin que les administrations d'Etat s'engagent davantage. Philippe Jahshan (CSUD) a corroboré en réaffirmant sa conviction que les ODD devraient à la fois être placées au cœur de l'agenda des politiques publiques et constituer un langage international pour renforcer le discours sur le multilatéralisme. Cependant, la difficulté des groupes de travail à se réunir (Geneviève Tardieu, ATD quart monde) et leur fonctionnement en silos (Benoît Simon, Association 4D) semblent contraires à la logique même des ODD et pèsent sur l'efficacité du travail de préparation. Le FPHN ne parvenant pas à générer les engagements escomptés perdrait par ailleurs un peu en crédibilité (Elisabeth Hege, IDDRI). Sur les territoires, des vastes travaux de recensement d'acteurs sont menés par les RRMA sur leurs liens avec les ODD dans une logique de pédagogie (Tony Ben Lahoucine, RRMA).

### **Stratégie française « prévention, la résilience et la paix durable »**

Emmanuel Puisais-Jauvin, directeur général adjoint de la mondialisation, a introduit la nouvelle stratégie française de réponse aux situations de crises, qui découle de la réaffirmation de la priorité accordée par la France aux situations de fragilités lors du CICID de février 2018.

La refonte de cette stratégie a été motivée, d'une part, par les évolutions du contexte international, marqué par la multiplication des crises (en particulier dans les pays aux revenus intermédiaires) et, d'autre part, par les recommandations de l'OCDE et l'évolution des cadres internationaux autour des thématiques du développement et de la gestion des crises (Agenda 2030, Agenda pour l'Humanité, Plan d'action d'Addis Abeba pour le financement du développement).

Afin de prévenir des situations d'exposition aux risques économiques, environnementaux, politiques, sécuritaires et sociétaux, et du fait de la capacité insuffisante de l'Etat à gérer ces risques, trois grands axes guideront l'action de la France :

- La prévention et le renforcement de la résilience dans la durée (avant, pendant et après les crises) ;
- Le rôle central réservé au renforcement du contrat social entre l'Etat et la société dans les pays en crises ;
- Une approche globale s'appuyant sur l'action simultanée et coordonnée de divers acteurs de l'équipe France (diplomatie, sécurité, humanitaire, stabilisation et développement) en lien avec leurs partenaires européens et internationaux.

En terme de moyens, les montants alloués au Fonds Paix et Résilience -dit « Minka »- de l'AFD doubleront pour atteindre 200 M€ par an d'ici 2020 ; avec 10 % de l'enveloppe de crédits de l'AFD dédiée aux OSC ayant une action dans les zones fragiles. Enfin, la France consacrera en 2022, 500 M€ à l'aide humanitaire et à la stabilisation. Une manifestation concrète de cette stratégie a été le lancement de l'Alliance Sahel en juillet 2017, qui réunit des bailleurs internationaux avec la volonté d'agir au plus près du terrain, avec un décaissement rapide dans les 5 pays du Sahel en situation de fragilité.

### **Résultats de la consultation sur la stratégie « Droits de l'Homme et développement »**

Emmanuel Puisais-Jauvin a rappelé que le gouvernement s'était engagé aussi dans les conclusions du CICID, du 8 février dernier, à élaborer une stratégie « Droits de l'Homme et développement », inscrivant la coopération au développement de la France dans une approche fondée sur les droits de l'Homme.

Cette stratégie aborde les droits de l'Homme sous l'angle de son articulation avec le développement en soutenant:

- Une aide publique au développement non nuisible aux droits de l'Homme,
- La promotion des droits de l'Homme, avec notamment le respect de l'égalité femme-homme essentielle aux enjeux du développement.

Les membres du CNDSI avaient été saisis par voie dématérialisée le 28 septembre pour consultation. En réponse à leurs commentaires, il est précisé que la mise en œuvre de la stratégie s'articulera en conformité avec l'ensemble des stratégies françaises existantes, y compris la stratégie internationale de la France pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2018-2022).

Le document soumis est un projet de document d'orientation stratégique qui sera complété par un plan d'action pluriannuel visant à identifier des actions et développer des outils. Les contributions reçues seront transmises au comité de pilotage interministériel, chargé de l'élaboration du document d'orientation (DOS). Sur la base de ces avis, le comité de pilotage s'attachera à adopter une version définitive du DOS en novembre. La stratégie devrait être présentée le 10 décembre, à l'occasion du 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Le processus d'élaboration du plan d'action pluriannuel sera initié en 2019.

Selon Barbara Harriss-White, membre du collège des personnalités étrangères, la réalisation des droits de l'Homme doit être considérée comme un principe indissociable du respect des objectifs du développement durable. L'Homme s'inscrivant dans un écosystème planétaire, il ne peut aspirer au respect des principes fondamentaux des droits humains si lui-même ne respecte pas les limites biologiques et géophysiques des systèmes qui l'entourent. Par ailleurs, cette stratégie stipule que chaque citoyen est libre de participer au développement économique et social de son pays : il est du devoir de l'Etat de mettre en œuvre des mécanismes législatifs pour rendre ces droits opérables pour le citoyen. Enfin, cette stratégie vise à explorer les potentialités des banques et du secteur privé, mais il est important de comprendre que le marché répond à une recherche d'équilibre entre l'offre et la

demande dans une logique d'optimisation de profits. L'intérêt privé ne se régulera pas seul, c'est un devoir de vigilance qui incombe au secteur public de s'assurer que les droits des travailleurs sont respectés.

Adrien Akouété, également membre du collège des personnalités étrangères, a insisté sur l'importance d'imposer un cadre normatif aux entreprises pour les astreindre à un devoir de vigilance vis-à-vis l'environnement, en particulier dans le secteur de l'extraction minière, où les actions peuvent parfois avoir des conséquences désastreuses pour la survie des pêcheurs et être à l'origine de conflits. Enfin, il est primordial d'avoir conscience du rejet des communautés LGTB par certains gouvernements africains qui continuent de les persécuter, ce qui risque de constituer un point de blocage pour l'application de cette stratégie en Afrique.

Arian Grésillon (ECPM - Plateforme française des DDH) et Aurélie Gal-Régniez (Equilibres et populations) ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de cette stratégie, qui en particulier inclut les spécificités des OSC dans le domaine des droits de l'Homme et la dimension genre sur les sujets de développement. Aurélie Gal Régniez a par ailleurs rappelé l'importance d'avoir une approche généralisée qui soit complémentaire d'une entrée spécifique sur l'inégalité femme-homme dans les stratégies déployées. Elle a salué la mobilisation du gouvernement français sur les sujets genre notamment par la participation de Cyrille Pierre à l'événement organisé par Equipop à l'Assemblée nationale en vue du G7. Elle a néanmoins appelé à la vigilance vis-à-vis des termes utilisés : droits humains et non droits de l'Homme, comme exprimé par le ministre, M. Jean-Yves Le Drian. Geneviève Tardieu (ATD quart monde) a enfin rappelé l'importance de mentionner la Commission nationale consultative des DDH dans le document stratégique.

### **Réponses aux recommandations du groupe de travail du CNDSI sur « l'implication du secteur privé dans l'action française de coopération au développement durable »**

Suite à la présentation des recommandations du groupe de travail du CNDSI sur "l'implication du secteur privé dans l'action française de coopération au développement durable" à la session du CNDSI du 20 juin dernier, l'administration s'était engagée à y apporter une réponse.

Les équipes de la Direction générale de la mondialisation, et de la Direction générale du Trésor s'y sont mobilisées point par point, en reprenant les trois axes d'actions proposés dans ce rapport.

Selon Cyrille Pierre, directeur du développement durable au MEAE, l'Etat se retrouve dans l'ensemble de ces 8 recommandations clés. La France s'attache aussi bien à encourager une implication plus responsable des entreprises privées, ce qui rejoint les objectifs de la feuille de route des ODD, qu'à s'assurer que les fonds provenant de l'APD et des institutions de coopération au développement soutiennent des projets respectant les cadres internationaux et nationaux dans le cadre de ses engagements. L'agence Proparco est par ailleurs en première ligne pour permettre une meilleure transparence de l'appui français au secteur privé.

Il est en effet important de savoir où placer le curseur entre l'incitation aux pratiques vertueuses des entreprises privées et la prohibition vis-à-vis d'acteurs aux pratiques néfastes. Un principe de diligence est appliqué pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de problème grave qui s'oppose au financement dont va bénéficier un projet. Philippe Baudouin, de l'AFD a confirmé qu'aucun acteur de la société civile qui aurait des comportements répréhensibles sur le plan environnemental ou social ne bénéficierait d'un financement de la part de l'APD ou de Proparco.

Une version consolidée des réponses de l'administration aux recommandations du groupe de travail sera diffusée aux membres du CNDSI.



***5° Liste des participants à la 14<sup>e</sup> session du CNDSI***

Collège	Prénom	Nom	Organisation	Inscriptions
Agence Française de Développement	Philippe	Bauduin	AFD	X
Agence Française de Développement	Yves	Guicquéro	AFD	X (observateur)
Agence Française de Développement	Nadège	Chouat	AFD	X (observateur)
Collège "parlementaire"	Marie	Trellu-Kane	CESE	X
Collège "parlementaire"	Rodrigue	Kokouendo	Assemblée Nationale	X
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Philippe	Petithuguenin	CIRAD	X (suppléant)
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Elisabeth	Hege	IDDR	X (suppléante)
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Zoraïda	Martinez	IRD	X (suppléante)
Collège de la recherche et de l'enseignement supérieur	Anne	Le Naelou	Institut d'Etude du Développement Economique et Social (IEDES)- Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	X
Collège des acteurs économiques	Julie	Stoll	Plateforme du commerce équitable	X
Collège des collectivités territoriales	Christophe	Chaillou	AFCCRE	X (suppléant)
Collège des collectivités territoriales	Valérie	Nicolas	ARF	X (suppléante)
Collège des collectivités territoriales	François	Rebsamen	CNCD	X
Collège des collectivités territoriales	Maxime	Gerardin	Mairie de Dijon	X (observateur)
Collège des collectivités territoriales	Roland	Ries	CUF	X

Collège des collectivités territoriales	Julien	Chiappone-Lucchesi	CUF	X (observateur)
Collège des collectivités territoriales	Geneviève	Sevrin	CUF	X (suppléante)
Collège des collectivités territoriales	Benjamin	Develey	France Urbaine	X (suppléant)
Collège des collectivités territoriales	Tony	Ben Lahoucine	Centraider (RRMA région Centre)	X
Collège des collectivités territoriales	Edouard	Guillot	Association des Départements de France	X (observateur)
Collège des ONG	Philippe	Jahshan	Coordination SUD	X
Collège des ONG	Sami	Asali	Coordination SUD	X (observateur)
Collège des ONG	Benoît	Faucheux	CCFD-Terre Solidaire	X
Collège des ONG	Nicolas	Vercken	OXFAM France	X (suppléant)
Collège des ONG	Pierre	Jacquemot	Groupe Initiatives	X
Collège des ONG	Frédéric	Boyer	Croix Rouge française	X
Collège des ONG	Carole	Coupez	Plateforme Educasol	X
Collège des ONG	Thierno	Camara	FORIM	X (suppléant)
Collège des ONG	Aurélie	Gal-Régniez	Equilibres et Populations	X
Collège des ONG	Emmanuel	Poilane	CRID	X
Collège des ONG	Ariane	Grésillon	ECPM - membre de plateforme des droits de l'Homme	X (suppléante)
Collège des ONG	Coline	Peyre	WWF France	X (suppléante)
Collège des ONG	Sébastien	Radisson	CLONG Volontariat	X (suppléant)
Collège des ONG	Benoit	Simon	Association 4D	X

Collège des ONG	Geneviève	Tardieu	ATD Quart Monde	X
Collège des organisations syndicales	Elodie	Aïssi	CFDT	X
Collège des organismes d'employeurs	Christine	Lepage	MEDEF	X
Collège des organismes d'employeurs	Stéphanie	Tison	MEDEF	X (observateur)
Collège des personnalités étrangères	Adrien	Akouété	Syndicaliste, Togo	X
Collège des personnalités étrangères	Barbara	Harriss-White	Chercheuse, Royaume-Uni	X
Collège des personnalités étrangères	Soukeyna	Ndiaye Ba	Entrepreneuse, Sénégal	X
Collège des personnalités étrangères	Christine	Andela	COSADER and National Alliance against Hunger, Cameroun	X
Collège des personnalités étrangères	Olfa	Soukri Chérif	Députée, Tunisie	X
Cour des comptes	Sandra	Senichault de Izaguirre	Cour des comptes	X (observateur)
Expertise France	Xavier	Chambard	Expertise France	X (observateur)
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	Denis	Despreaux	DGRI/DGESIP	X (observateur)
Ministère de l'Économie et des Finances	Pierre	Gaudin	DG Trésor	X
Ministère de l'Économie et des Finances	Dalcie	Thezenas	DG Trésor	X (observateur)
Ministère de l'Économie et des Finances	Léonardo	Puppetto	DG Trésor	X (intervenant)
Ministère de l'Économie et des Finances	Stéphane	Cieniewski	DG Trésor	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Laurent	Bili	DGM	X
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Michel	Tarran	DGM-CIV /Secrétariat du CNDSI	X
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Amandine	Toussaint	DGM-CIV /Secrétariat du CNDSI	X

Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Rodriguez	Marie	DGM-CIV /Secrétariat du CNDSI	X
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Cyrille	Pierre	DGM/DDD	X
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Josué	Serres	DGM/DDD	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Pierre-Antoinin	Darviot	DGM/DDD	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Johanna	Stilo	DGM/DDD	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Christine	Moro	DAECT	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Martin	Fortes-Delacroix	DGM/DDD	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Gabrielle	Malafosse	DGM/DDD	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Nolwenn	Léon	Taskforce G7	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Arthur	Pataud	Taskforce G7	X (observateur)
Ministère de la Transition écologique et solidaire	Jurgis	Sapijanskas	SG/DAEI	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Joëlle	Silberstein	DGM/DDD	X (observateur)
Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères	Justin	Vaïsse	Centre d'Analyse, de Prévision et de Stratégie	X (intervenant)
Ministère des sports	Nicolas	Peretti	DJEPVA	X (observateur)
Parlement	Hervé	Berville	Assemblée Nationale	X (intervenant)
Parlement	Céline	Calvez	Assemblée Nationale	X (observateur)
Présidence de la République	Pierre	Bollinger	Secrétariat général du G7	X (observateur)
Secrétariat Général des Affaires Européennes	Yves	Mercier	SGAE	X (observateur)